



Conseil des Maires

Jeudi 11 mars 2021

Compte rendu

Présents : Cf. feuille de présence annexée

Excusés : Patrick FOURCHEGU, Maire de Boucieu-le-Roi, Xavier ANGELI, Maire de Tain l'Hermitage, Vice-président

Comptes administratifs 2020 **(présentation transmise avec l'invitation)**

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 **(présentation transmise avec l'invitation)**

Pour les budgets eau et assainissement, M. BONNET indique que des constats ont été faits :

- un différentiel des recettes pour l'Agglo, par rapport aux recettes perçues par les communes en 2018-2019 :*
- des coûts partis à gérer par l'Agglo comme lors de la fusion de 2017*
- des communes qui ont transféré ou pas leurs excédents*
- une ventilation des emprunts difficile : 87 emprunts arrivés tout au long de l'année*

M. CLAUDEL indique qu'il s'avère qu'entre les budgets eau assainissement 2018-2019 des communes et les budgets 2020 d'ARCHE Agglo, il manque 1 M€. Il faut rechercher d'où vient cette différence pour laquelle une douzaine de communes sont concernées (différence >30 000 €) et pour cela de solliciter les communes afin qu'elles fournissent les décomptes de 2018-2019 afin de les comparer à ceux d'ARCHE Agglo pour voir si l'Agglo n'a pas omis de réclamer des sommes. Concernant les coûts partis, il précise que des marchés ont été signés le 31/12/2019. Il ajoute qu'un état des lieux des stations d'épuration a été réalisé et plusieurs d'entre elles ne sont pas en très bon état.

M. BONNET indique que la Commission eau-assainissement devra faire des choix pour le calendrier de réalisation des travaux en 2021 ainsi que pour le lissage des tarifs.

M. CLAUDEL précise qu'un groupe de travail a été constitué au sein de la commission concernant la convergence des tarifs. Un autre groupe a travaillé sur les droits de branchement et la PFAC. Il a été décidé de proposer un coût forfaitaire de raccordement et une baisse de la PFAC.

M. BONNET dit qu'il est proposé de définir les contours d'une politique de développement pour cette mandature et d'une politique de soutien aux actions communales telle qu'elle a pu être menée dans le mandat précédent.

Il indique que les rencontres avec les conseils municipaux sont très enrichissantes. La question de l'aide aux communes revient très souvent lors de ces réunions.

Le Président précise que la réflexion à engager y compris dans le projet de territoire est celle sur l'aide aux communes. Il souhaite une position commune et collective des 41 communes à ce sujet. Le mandat a pris du retard au niveau communal et intercommunal et doit se développer jusqu'en 2026. Il faut avoir conscience de ce que redistribue l'Agglo qui perçoit une fiscalité d'environ 14 M€, qu'elle reverse aux communes une attribution de compensation à hauteur de 9 M€, et redistribue aux services aux communes environ 8 M€ soit environ un différentiel d'environ 3 M€

en défaveur de l'Agglomération. Pour autant, dans le cadre des investissements réalisés par les communes il faudra aller chercher les financements dans les nouveaux contrats régionaux et départementaux et que l'Agglo se positionne sur les compléments de financement nécessaires. Il faudra définir la forme et le montant de cette aide aux communes.

Il demande aux élus s'ils souhaitent que ce sujet soit travaillé ainsi que la manière de financer cette aide aux communes car il n'est pas possible d'avoir recours à l'emprunt. Il faudra donc faire des choix dans le projet de territoire avec des projets qui ne seront peut-être pas réalisés, se tourner vers la fiscalité et notamment sur l'augmentation du foncier bâti qui pourrait permettre d'engager dès 2022 ce soutien aux communes.

M. DARD demande s'il n'y aura pas d'aide en 2021.

Le Président dit que si d'ici l'été l'Agglo définit la forme et les critères de cette aide, il sera possible de verser par anticipation si le projet de la commune est celui du mandat. Cela implique aussi de connaître l'échelonnement des projets communaux.

M. DARD ajoute qu'une subvention Pass Territoire n'est accordée que si l'Agglo est partie prenante.

Le Président est d'accord et ajoute cela n'a pas de sens de se passer de l'aide financière de l'Agglo mais il faut définir les grands principes et aller chercher la recette nécessaire.

Aucun élu ne s'oppose à cette proposition.

Direction de la petite enfance

Mme FREICHE indique que l'activité est impactée par la crise sanitaire notamment sur le taux d'occupation (passe de 80 % à 75 %). Il y a également un impact sur les recettes compte tenu des absences des enfants et le rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures réelles (facturation au contrat) le financement de la CAF est fonction de ce ratio. La mise en place des protocoles coûtent et nécessitent l'aménagement des locaux dans certaines crèches qui entraîne un besoin de personnel supplémentaire. Elle ajoute que le personnel accuse le coup de la fatigue et du stress de cette situation et oblige au remplacement du personnel absent.

Le Président rappelle que le service Petite enfance représente + 45% de la totalité du personnel.

Continuité des actions engagées :

M. BONNET précise que le bureau a tenu à maintenir la sensibilisation en milieu scolaire car il lui a semblé important d'œuvrer auprès de la nouvelle génération sur tous les domaines de l'alimentation, des rivières, du climat, etc.... Les résultats montrent qu'il y a un réel intérêt des enfants qui sont des ambassadeurs auprès de leurs parents.

Fiscalité

Il est proposé de porter le taux de taxe foncière sur la propriété bâtie à 1 % pour l'année 2021.

Jean-Michel MONTAGNE demande à combien est le taux du foncier bâti au niveau national ?

M. BONNET répond qu'il est à 1,69%.

TEOM

M. GOUNON dit que l'objectif de taux était fixé à 10,59% pour 2021, il propose de le décaler en 2022. Il souhaite qu'en menant une politique forte auprès des professionnels en facturant les apports en déchetterie ainsi qu'avec une politique forte auprès des usagers pour inciter à mettre un minimum de déchets dans les ordures ménagères (220 € la tonne d'OM et possibilité de réduire de + de 60% en faisant le tri et en compostant) cela permettra une baisse de production de tonnage et de réduire les coûts afin de permettre d'avoir un taux cible plus faible.

M. BONNET dit qu'il faut que l'Agglo mais aussi les communes œuvrent auprès des usagers à travers de la pédagogie et de l'explication pour montrer que plus l'effort sera important moins le taux sera important.

Le Président ajoute qu'à partir de 2023 il ne sera plus possible de déposer les bio déchets dans les conteneurs OM d'où l'incitation à utiliser des composteurs. Tout sera mis en œuvre pour réduire le taux cible.

M. BONNET indique que la taxe GEMAPI ne couvre pas la réalité du besoin financier pour la prévention des inondations. Mais en 2021, celle-ci restera inchangée à 1 M€. En septembre 2021, il faudra se positionner sur le taux pour une application en 2022.

M. VALLES dit qu'après un travail de lissage, la GEMAPI va coûter 3 M€/an (1 M€ fonctionnement et 2 M€ en investissement) Sur l'investissement il est possible d'avoir un financement d'1M€ grâce au Fonds Barnier mais il manque 1 M par an.

M. BONNET dit qu'il est proposé de ne pas faire évoluer le Versement mobilité. Il est possible de le modifier à 2 périodes en juillet ou en janvier mais il faut avant mettre en place un Comité technique ce qui nécessite un délai et serait trop court pour une modification en juillet. Il est envisagé de faire évoluer ce taux en janvier 2022.

M. POCHON demande si le FNGIR qui représente une somme constante chaque année va être éternelle car il y a une comparaison entre les richesses mais il demande si cela n'est jamais réajusté ?

M. BARATAUD répond qu'il s'agit d'une photo prise au moment de la réforme de la fiscalité des entreprises. Du fait de la réforme, un certain nombre de collectivités ont vu leurs ressources baissées et d'autres augmenter. Le FNGIR a été mise en place pour gommer la différence entre les EPCI.

Le Président remercie les élus et clôt la séance à 20h00.